



Branle-bas de combat à la Convention !

Prendre des mesures est un acte ordinaire et quotidien. On utilise les unités de mesure dès que l'on veut être précis en ce qui concerne par exemple les distances, le poids, les surfaces ou les capacités.

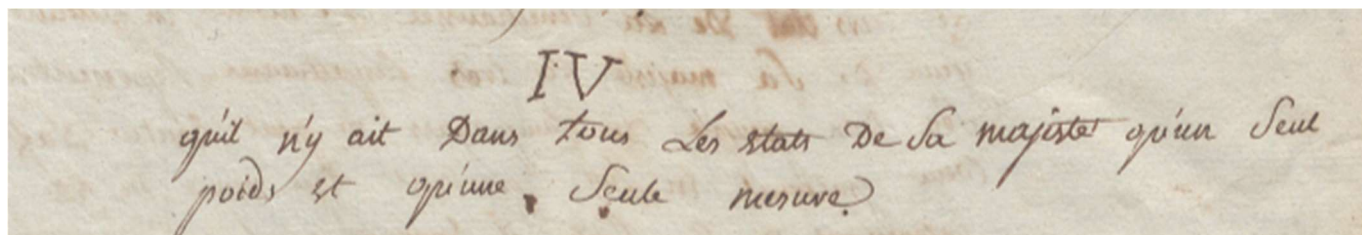
Cela facilite le commerce, les échanges et les comparaisons ou la fabrication d'objets.

Autrefois en France, les unités de mesures étaient différentes et nombreuses et pour mesurer on utilisait plusieurs systèmes ce qui rendaient les choses compliquées.

Il y avait plus de 700 unités de mesures en 1789, on déterminait par exemple les distances avec son pouce, son pied ou son coude.

C'était un vrai casse-tête pour se comprendre !

Les besoins d'uniformiser les mesures s'expriment très clairement quand on lit les cahiers de doléances de 1789.



Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes - Article 4 du chapitre 6
Archives départementales du Gard C 1196

Dans cette période révolutionnaire, le roi perd de nombreux pouvoirs. Ce n'est donc plus lui qui est à l'origine de l'étalonnage (choix d'un instrument pour mesurer).

Les députés de la Convention veulent donc "*une mesure universelle et invariable, reproductible et vérifiable partout et toujours*".

Le décret du 8 mai 1790 lance le processus de réforme. En 1795 (An III), les poids et mesures sont réformés, le système métrique est né !

Parmi ces députés, il y a bien sûr des députés gardois.

Seras-tu capable de trouver le nom de l'un d'entre eux ?

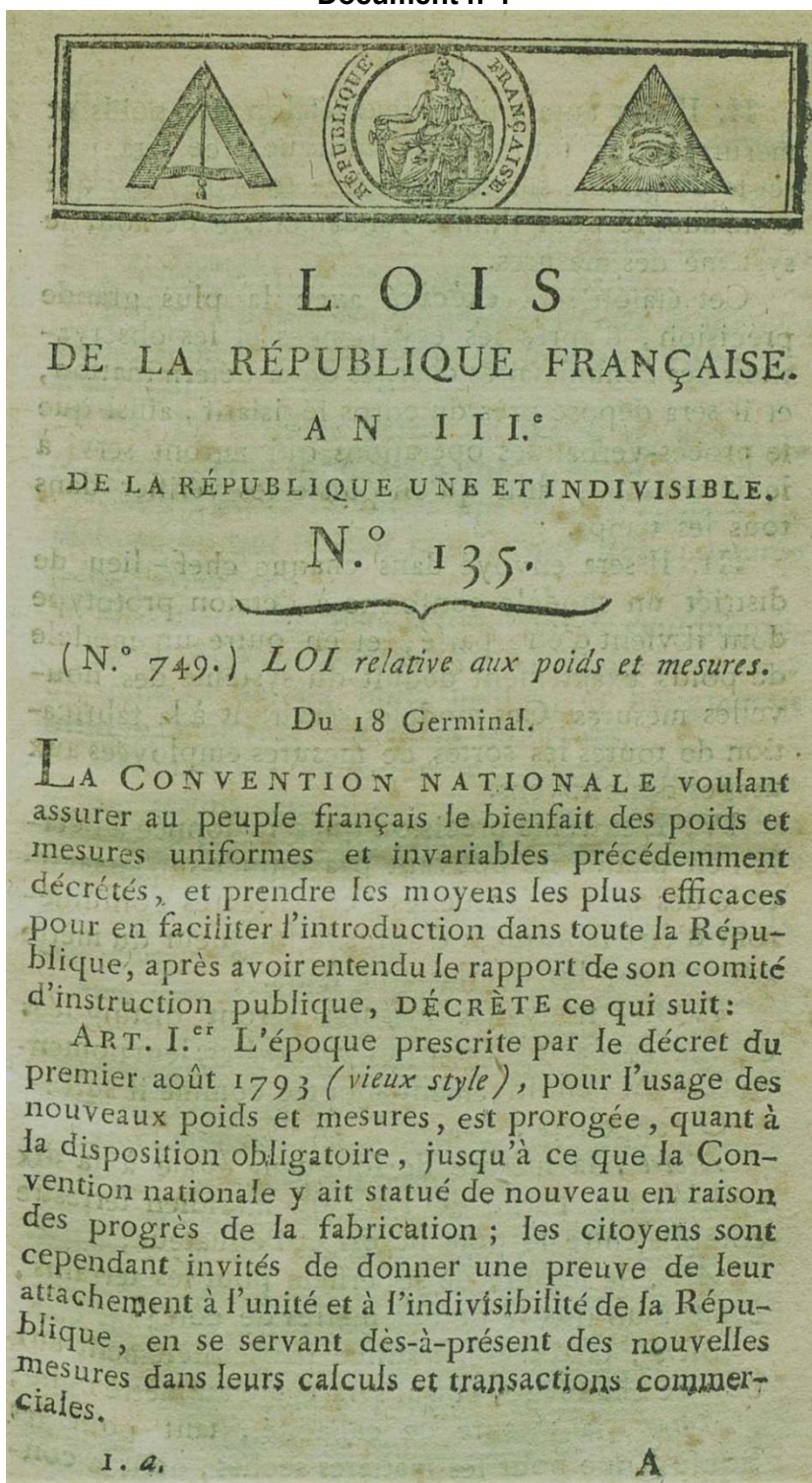
Pour le découvrir, étudie attentivement les différents documents d'archives proposés dans ce livret et réponds aux questions posées.

Chaque réponse te permet de découvrir une lettre du nom de ce député mystère. Sur la dernière page, replace ces lettres sur les cases correspondant à la couleur de la question et tu trouveras le nom de ce député gardois !

A partir du document n°1 cherche la date du vote définitif de la loi sur l'unification des poids et mesures.



Document n°1



Grâce au document n°2, recherche à quoi cela correspond dans notre calendrier.



Document n°2

MOIS RÉPUBLICAINS	AN II 1793-1794	AN III 1794-1795	AN IV 1795-1796	AN V 1796-1797	AN VI 1797-1798	AN VII 1798-1799	AN VIII 1799-1800	AN IX 1800-1801	AN X 1801-1802	AN XI 1802-1803	AN XII 1803-1804	AN XIII 1804-1805	AN XIV 1805
1 ^{er} Vendémiaire	22 sept. 93	22 sept. 94	23 sept. 95	22 sept. 96	22 sept. 97	22 sept. 98	23 sept. 99	23 sept. 00	23 sept. 01	23 sept. 02	24 sept. 03	23 sept. 04	23 sept. 05
15 Vendémiaire	6 oct.	6 oct.	7 oct.	6 oct.	6 oct.	7 oct.	7 oct.	7 oct.	7 oct.	7 oct.	8 oct.	7 oct.	7 oct.
1 ^{er} Brumaire	22 oct.	22 oct.	23 oct.	22 oct.	22 oct.	22 oct.	23 oct.	23 oct.	23 oct.	23 oct.	24 oct.	23 oct.	23 oct.
15 Brumaire	5 nov.	5 nov.	6 nov.	5 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	6 nov.	6 nov.	6 nov.	7 nov.	6 nov.	6 nov.
1 ^{er} Frimaire	21 nov.	21 nov.	22 nov.	21 nov.	21 nov.	21 nov.	22 nov.	22 nov.	22 nov.	22 nov.	23 nov.	22 nov.	22 nov.
15 Frimaire	5 déc.	5 déc.	6 déc.	5 déc.	5 déc.	5 déc.	6 déc.	6 déc.	6 déc.	6 déc.	7 déc.	6 déc.	6 déc.
1 ^{er} Nivôse	21 déc. 93	21 déc. 94	22 déc. 95	21 déc. 96	21 déc. 97	21 déc. 98	22 déc. 99	22 déc. 00	22 déc. 01	22 déc. 02	23 déc. 03	22 déc. 04	22 déc. 05
15 Nivôse	4 janv. 94	4 janv. 95	5 janv. 96	4 janv. 97	4 janv. 98	4 janv. 99	5 janv. 00	5 janv. 01	5 janv. 02	5 janv. 03	6 janv. 04	5 janv. 05	
1 ^{er} Pluviôse	20 janv.	20 janv.	21 janv.	20 janv.	20 janv.	20 janv.	21 janv.	21 janv.	21 janv.	21 janv.	22 janv.	21 janv.	21 janv.
15 Pluviôse	3 fév.	3 fév.	4 fév.	3 fév.	3 fév.	3 fév.	4 fév.	4 fév.	4 fév.	4 fév.	5 fév.	4 fév.	4 fév.
1 ^{er} Ventôse	19 fév.	19 fév.	20 fév.	19 fév.	19 fév.	19 fév.	20 fév.	20 fév.	20 fév.	20 fév.	21 fév.	20 fév.	20 fév.
15 Ventôse	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars
1 ^{er} Germinal	21 mars 94	21 mars 95	21 mars 96	21 mars 97	21 mars 98	21 mars 99	22 mars 00	22 mars 01	22 mars 02	22 mars 03	22 mars 04	22 mars 05	
15 Germinal	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril
1 ^{er} Floréal	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril
15 Floréal	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai
1 ^{er} Prairial	20 mai	20 mai	20 mai	20 mai	20 mai	20 mai	21 mai	21 mai	21 mai	21 mai	21 mai	21 mai	21 mai
15 Prairial	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin
1 ^{er} Messidor	19 juin 94	19 juin 95	19 juin 96	19 juin 97	19 juin 98	19 juin 99	20 juin 00	20 juin 01	20 juin 02	20 juin 03	20 juin 04	20 juin 05	
15 Messidor	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet
1 ^{er} Thermidor	19 juillet	19 juillet	19 juillet	19 juillet	19 juillet	19 juillet	20 juillet	20 juillet	20 juillet	20 juillet	20 juillet	20 juillet	20 juillet
15 Thermidor	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août	3 août	3 août	3 août	3 août	3 août	3 août	3 août
1 ^{er} Fructidor	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août	19 août	19 août	19 août	19 août	19 août	19 août	19 août
15 Fructidor	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	2 sept.	2 sept.	2 sept.	2 sept.	2 sept.	2 sept.	2 sept.
1 ^{er} jour complém.	17 sept. 94	17 sept. 95	17 sept. 96	17 sept. 97	17 sept. 98	17 sept. 99	18 sept. 00	18 sept. 01	18 sept. 02	18 sept. 03	18 sept. 04	18 sept. 05	
...
5 ^e jour complém.	21 sept. 94	21 sept. 95	21 sept. 96	21 sept. 97	21 sept. 98	21 sept. 99	22 sept. 00	22 sept. 01	22 sept. 02	22 sept. 03	22 sept. 04	22 sept. 05	
6 ^e jour complém.		22 sept. 95			22 sept. 99				23 sept. 03				

Calendrier républicain

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case couleur jaune

7 avril 1795 → lettre A

8 juillet 1795 → lettre E

3 novembre 1798 → lettre I



Le calendrier républicain (ou calendrier révolutionnaire français) a été créé le 6 octobre 1793 (le 15 vendémiaire an II) par la Convention.

Le calendrier commence le 1^{er} vendémiaire an I (22 septembre 1792) qui est le 1^{er} jour de la République puisque la monarchie a été abolie la veille. Les révolutionnaires veulent créer un calendrier qui ne soit plus lié à la monarchie et au christianisme.

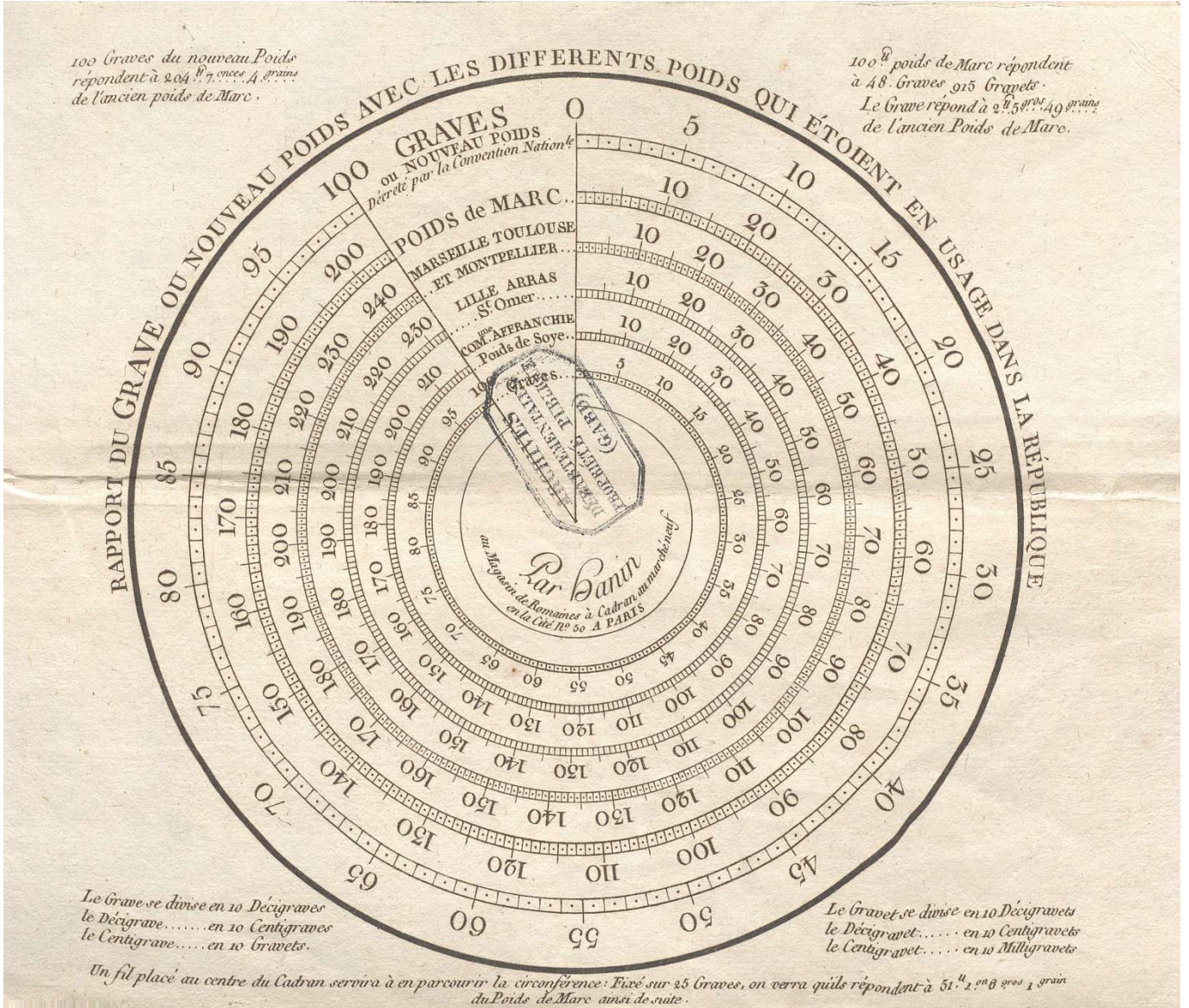
Ce calendrier républicain a été utilisé **jusqu'au 31 décembre 1805**.

Pour la petite histoire, le calendrier républicain est l'œuvre du député et poète **François Fabre d'Églantine** qui a écrit la célèbre chanson « Il pleut, il pleut bergère... ».

A combien de graves 30 poids de marc correspondent-ils ?



Document n°3



Arch. dép. du Gard L 1844

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case de couleur verte

Environ 60 → lettre C

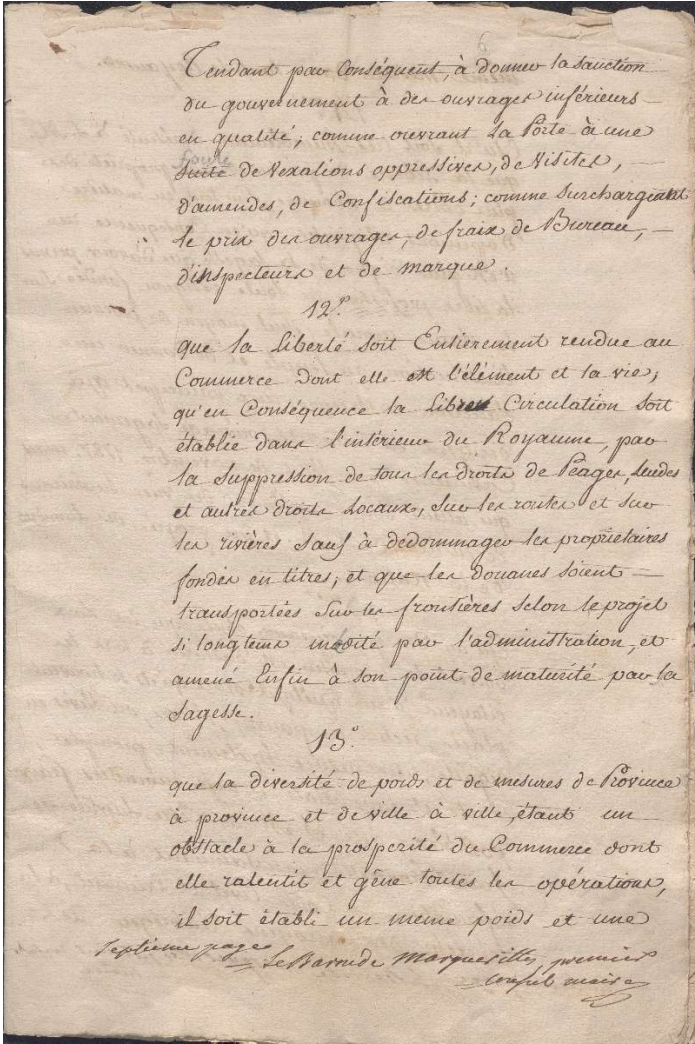
Environ 15 → lettre T

Environ 12 → lettre I

A quel numéro de doléances l'unification des poids et mesures correspond-elle ?



Document n°4



Cahiers de doléance de la ville de Nîmes
Arch. dép. du Gard C 1196



En mars 1789 avant l'ouverture des états généraux, chaque ordre rédige des cahiers de doléances dans toute la France afin de faire connaître ses attentes. Voici un extrait de celui du tiers état de la ville de Nîmes.

Attention il ne faut pas le confondre avec celui de la sénéchaussée de Nîmes qui est une synthèse de tous les cahiers de doléances du tiers état des communes de la sénéchaussée de Nîmes (Gard).

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case de couleur bleu clair

12 → lettre C

13 → lettre i

16 → lettre T

Quelle unité a servi à construire l'échelle de ce document ?



Document n°5



Détail zoomé

Arch. dép. du Gard C151



Arch. dép. du Gard C151

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case de couleur rose

La canne → lettre O

Le mètre → lettre B

La toise → lettre C

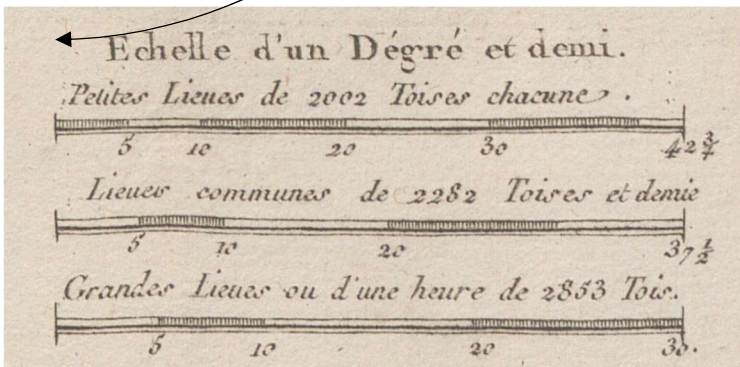
Quelle est la distance approximative en petites lieues entre Nîmes et Montpellier ?



Quelle est la distance approximative en lieues communes entre Nîmes et Montpellier ?



Document n°6



Arch. dép. du Gard BIB MAR 103

Reporte la bonne lettre dans la case rouge à la dernière page

Moins de 10 petites lieues => lettre N
 Environ 10 et 15 petites lieues => lettre M
 Plus de 15 petites lieues => lettre A

Reporte la bonne lettre dans la case marron à la dernière page

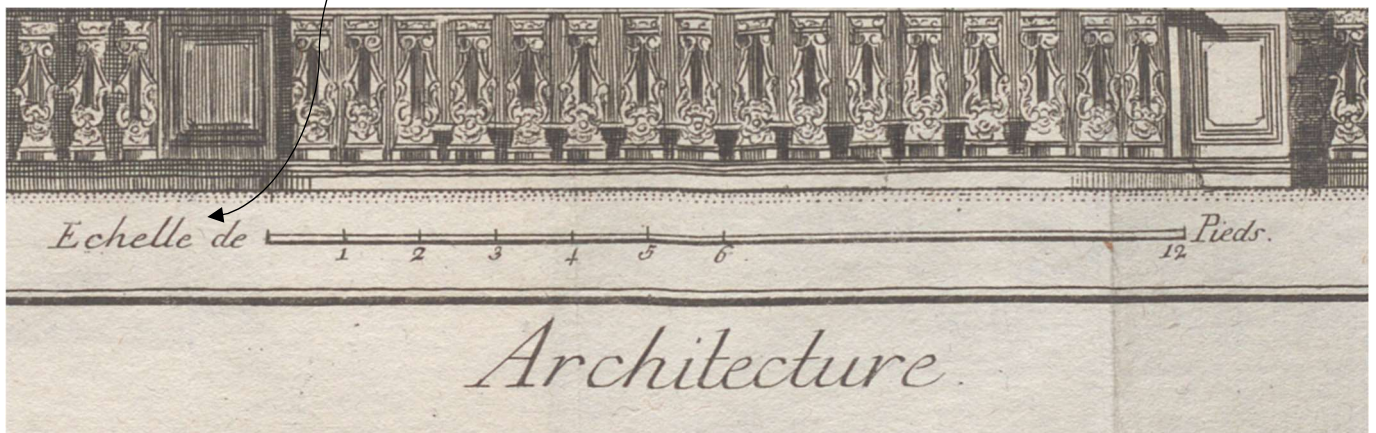
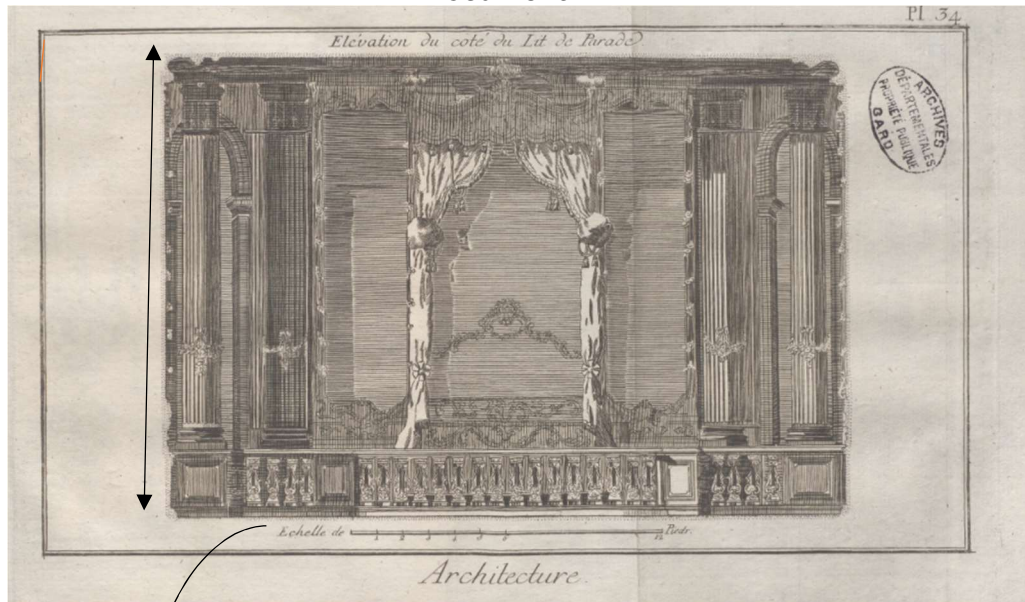
Environ 10 lieues communes → lettre E
 Environ 12 lieues communes → lettre B
 Environ 13 lieues communes → lettre Z

**En architecture, l'unité de mesure était parfois le pied.
Mesure la hauteur (à partir du sol) du lit de parade.
A quelle hauteur cela correspond-il aujourd'hui ?**

Pour information, 3 pieds correspondent à 1 mètre aujourd'hui !
Attention il faut utiliser l'échelle du document complet pour effectuer la mesure.



Document n°7



Arch. dép. du Gard BIB MAR 965/38

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case de couleur bleue

Environ 4 m → lettre C

Environ 5 m → lettre D

ENVIRON 6 M → LETTRE U

Dans le tableau de conversion des nouveaux poids et mesures, quel nom est donné à 1000 mètres en 1793 ?

TABLEAU du nouveau système des poids et mesures et de leurs dénominations, annexé au décret de la Convention nationale du 1^{er} août 1793, l'an 2 de la République.

MESURES LINÉAIRES		MESURES DE SUPERFICIE		POIDS	
<p>Unité prise dans la nature.</p> <p>Valeurs en toises et en pieds de Paris</p> <p>Toises.</p> <p>10.000.000. Quart du Méridien. 5.132.450</p> <p>1.000.000. 513.243</p> <p>100.000. Grade ou degré décimal du Méridien. 51.324</p> <p>10.000. 5.132</p> <p>1.000. Millaire. 513</p> <p>Pieds. Ponces. Lignes.</p> <p>100. 307 11 4</p> <p>10. 30 9 6,4</p> <p>Unité linéaire.</p> <p>Dix-millionième partie du quart du méridien.</p> <p>1. MÈTRE. 3 » 11,43</p> <p>1/10. Décimètre. » 3 8,344</p> <p>1/100. Centimètre. » 1,434</p> <p>1/1000. Millimètre. » 0,443</p> <p>NOTA. — Les besoins de la société n'exigeant point nécessairement des noms particuliers pour tous les multiples décimaux du mètre, on s'est abstenu de leur en donner. Ainsi au-dessus du mètre on compte sans aucune nouvelle dénomination jusqu'à mille mètres que l'on prend, sous le nom de millaire, pour l'unité des grandes distances ou des mesures itinéraires.</p>		<p>Unité des mesures de superficie agraires.</p> <p>Carré dont le côté est de 100 mètres.</p> <p>Valeurs rapportées au mètre. Valeurs en pieds carrés.</p> <p>Mètres carrés. Pieds carrés.</p> <p>1. Are. 10.000 94.831</p> <p>Rectangle dont un des côtés est de 100 mètres, et l'autre de 10 mètres.</p> <p>1/10. Déciare. 1.000 0.483,1</p> <p>Carré dont le côté est de 10 mètres.</p> <p>1/100. Centiare. 100 948,31</p> <p>NOTA. — L'are ayant pour côté 100 mètres ou 307 pieds 11 ponces 4 lignes, contient 94.831 pieds carrés. Le grand arpent qui est de 100 perches carrées, chaque perche étant de 22 pieds, contient 48.400 pieds carrés. D'où l'on trouve que l'are est à l'arpent à très peu près dans le rapport de 49 à 25.</p>		<p>Poids du mètre cubique d'eau.</p> <p>Valeurs en livres poids de marc. Livres.</p> <p>1.000. Bar ou millier. 2.054,5</p> <p>100. Déci-bar. 205,44</p> <p>10. Centi-bar. 20,544</p> <p>Unité des poids.</p> <p>Poids du décimètre cubique d'eau.</p> <p>Groses. Gros. Grains.</p> <p>1. Grave. » 5 49</p> <p>1/10. Déci-grave. 3 2 12,1</p> <p>1/100. Centi-grave. » 2 44,51</p> <p>Poids du centimètre cubique d'eau.</p> <p>1/1.000. Gravit. 18,841</p> <p>1/10.000. Déci-gravit. 1,8841</p> <p>1/100.000. Centi-gravit. 0,18841</p>	
		<p>MESURES DE CAPACITÉ</p> <p>Mètre cubique.</p> <p>Valeurs en pintes de Paris. Valeurs en boisseaux.</p> <p>Pintes. Boisseaux.</p> <p>1.000. Cade. 1.051 1/3 78,9</p> <p>100. Déci-cade. 105 1/3 7,89</p> <p>10. Centi-cade. 10 1/3 0,789</p> <p>Unité des mesures de capacité.</p> <p>Décimètre cubique.</p> <p>1. Pinte. 1 1/20 0,789</p>		<p>UNITÉ MONÉTAIRE</p> <p>Pièce d'argent qui pèse la centième partie du gramme.</p> <p>Valeurs en poids de marc. Grains.</p> <p>1. Franc d'argent. 188,11</p> <p>NOTA. — L'écu de six livres pèse, en prenant un terme-moyen, 523 grains 1/100^e, poids de marc; la nouvelle unité monétaire supposée au même titre, et d'après la valeur légale actuelle, vaut 40 sous 10 deniers 1/5^e.</p> <p>Le franc d'argent par décret du 16, premier mois de l'an second de l'ère de la République, a été nommé républicain.</p>	

Archives départementales du Gard P 317 70

NOTA. — Les besoins de la société n'exigeant point nécessairement des noms particuliers pour tous les multiples décimaux du mètre, on s'est abstenu de leur en donner. Ainsi au-dessus du mètre on compte sans aucune nouvelle dénomination jusqu'à mille mètres que l'on prend, sous le nom de millaire, pour l'unité des grandes distances ou des mesures itinéraires.

Reporte la bonne lettre à la dernière page dans la case de couleur grise

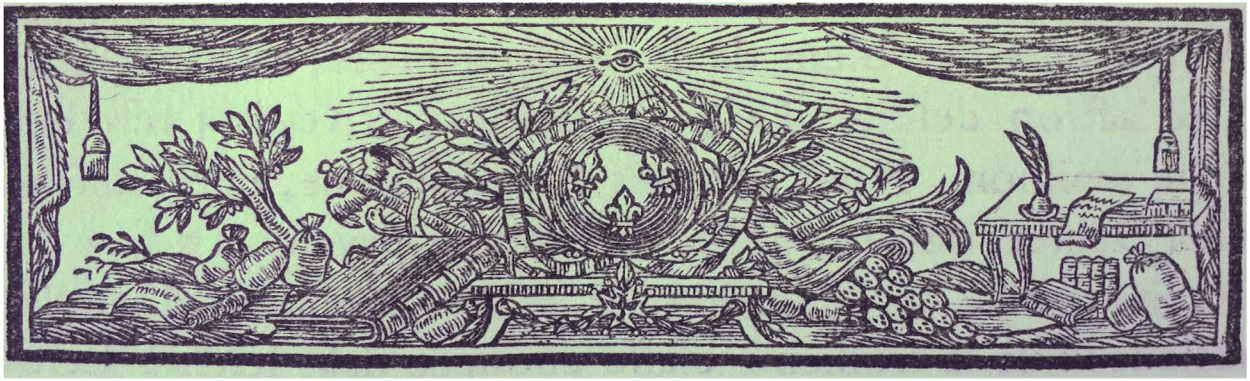
Kilomètre → lettre A
Milimètre → lettre C
MILLAIRE → LETTRE B

Le député mystère

est

Jacques-Antoine

R      - P      R



*Illustrations provenant du registre Lois et décrets (1790-1792)
Archives départementales du Gard sous la cote L1*

Si tu as fini rapidement, voici quelques questions pour approfondir :

- Quelle raison est donnée dans le cahier de doléances pour justifier l'unification des poids et mesures ?

- Quelles unités de longueur étaient utilisées dans le Gard ?